

RÉSIDENCE
LES LODGES
DU PARC

VILLERUPT-CANTEBONNE

APPARTEMENTS DU 2 AU 6 PIÈCES

NOUVEL ÉCOQUARTIER
TRAVAUX DÉMARRÉS

LOI
PINEL

Prêt
à Taux
Zér0%



JOURNÉE DÉCOUVERTE

SAMEDI 4 MAI DE 10H À 16H

ORPI VILLERUPT

1 PL. JEANNE D'ARC, 54190 VILLERUPT

FLASHEZ-MOI

RENDEZ-VOUS PERSONNALISÉ SUIVI D'UN APÉRITIF CONVIVAL

Orpi



DEMATHIEU
BARD
IMMOBILIER

RENSEIGNEMENTS ET VENTE
03 87 07 02 60

APPARTEMENTS INTÉGRALEMENT DÉCORÉS HORS CUISINE DE 2 À 5 PIÈCES, DE 46 À 105 M², AVEC GARAGES, PARKINGS COUVERTS.

Au cœur de l'éco-quartier de Cantebonne à Villerupt, nous vous proposons une situation exceptionnelle à seulement quelques minutes du Grand-Duché du Luxembourg pour ce projet qui s'établira sur un front de forêts et de champs offrant une vue imprenable pour un cadre idyllique. Ce nouveau hameau résidentiel vous séduira par la beauté de ses aménagements paysagers, mais aussi par son empreinte résolument nature à 10 minutes du Luxembourg et de Esch-sur-Alzette.

Le site est particulièrement calme et la résidence est en tout point conçue pour se raccrocher à la nature tout en profitant de la proximité des commerces nécessaires au quotidien.

Cette architecture profitera d'ailleurs d'une ossature bois accueillant des terrasses panoramiques tout en faisant une liaison parfaite avec un environnement verdoyant.

Ce projet moderne et faisant la part belle à la nature propose 40 appartements qui bénéficient des labels NF HABITAT HQE et BIOSOURCE DE NIVEAU 1.

Une réalisation qui s'inscrit dans une démarche de développement durable et de respect de l'environnement pour des bâtiments performants, engagés dans la transition écologique et énergétique vers une économie à bas carbone et à faible niveau de consommation de ressources non-renouvelables pour garantir un investissement pérenne et à forte valeur ajoutée.

Villerupt et son quartier de Cantebonne vous séduiront par la richesse de ses équipements culturels, scolaires, associatifs et sportifs ou encore, son accès rapide vers le Luxembourg.

Ce quartier résidentiel d'une superficie de 16.2 ha, est situé à l'ouest du quartier de Cantebonne, et sera implanté en continuité du tissu bâti existant.

Nos appartements sont particulièrement soignés et incluent : beaux volumes intérieurs, terrasses larges et spacieuses, jardin, ascenseurs, chauffages au sol intégral, volets motorisés, chapes acoustiques, portes palières anti-effraction, grandes portes fenêtres vitrées en bois et encore de nombreuses prestations à découvrir en agence.

Appartements intégralement décorés hors cuisine de 2 à 5 pièces, de 46 à 105 m², avec garages, parkings couverts.

Renseignez-vous sur les Avant-Premières 2023 et profitez de nos Offres de Lancement ! Frais de Notaire réduits.

Conditions de vente et notice descriptive disponibles auprès de nos conseillers commerciaux au 03 87 07 02 60 ou sur notre site internet.





Les Lodges du Parc : réalisé et commercialisé par SCCV CANTEBONNE LOT 1, 50 Avenue de la République 94510 Chevilly-Larue. SCCV au capital de 1 000 €. SIREN : 911025328. Illustrations non contractuelles (à caractère d'ambiance), destinées à exprimer une intention architecturale d'ensemble et susceptible d'adaptations. L'illustration présente une libre interprétation du projet élaboré par l'artiste, en conséquence, les caractéristiques présentées dans ce document ne sont pas définitives et sont susceptibles d'être modifiées en fonction des contraintes techniques, financières, administratives ou réglementaires, notamment lors de l'instruction des autorisations à construire. La responsabilité de DELTA PROMOTION, DEMATHIEU BARD IMMOBILIER et SCCV CANTEBONNE LOT 1 ne pourra donc en aucun cas être retenue si tout ou une partie des informations visuelles s'avéraient être erronée. Les appartements sont vendus et livrés non aménagés et non meublés (et les terrasses non végétalisées). Document non contractuel. Architecte : OSLO Architectes. Perspective : STUDIO VIZION. Les informations sur les risques auxquels ce bien est exposé sont disponibles sur le site Géorisques : georisques.gouv.fr. Le non-respect des engagements de location entraîne la perte du bénéfice des incitations fiscales. Investir dans l'immobilier comporte des risques.